

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or organise, pour les Centres de Gestion de l'Inter région Est, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région d'Ile de France, le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne de la région d'Ile de France et le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Le concours pour le recrutement de Cadre territorial de Santé paramédical de 2^{ème} classe, spécialité Puéricultrice cadre de santé, session 2020

Le concours est ouvert **pour 30 postes en interne et 7 postes en concours sur titres avec expérience professionnelle.**

Peuvent se présenter, au **concours interne**, les fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 août 2014 susvisé et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice.

Peuvent se présenter, au **concours sur titres avec expérience professionnelle**, les candidats titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 août 2014 susvisé et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent, justifiant au 1er janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

Période d'inscription : du 07/01/2020 au 05/02/2020 INCLUS.
Période de dépôt des dossiers : du 07/01/2020 au 13/02/2020 INCLUS.

Epreuve orale d'admission à compter **du 06 avril 2020**
Lieu d'épreuve : Dijon ou sa proche banlieue

Les inscriptions peuvent être réalisées sur Internet : www.cdg21.fr, rubrique préinscription.